



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 82/2010

OBJET : Débat public Réseau du Grand Paris

Nombre de Conseillers :

En exercice : 22

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille dix

Le 17.décembre le Conseil municipal de la Commune de SAINT-MAMMES
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BRUMENT Yves

Date de convocation du Conseil municipal : treize décembre deux mille dix

PRESENTS : Yves BRUMENT, Jacky CAPRION, Jack PERRIN, André CROIZE, Yvon DELISLE, Jean-Paul RETTIG,
Véronique BRAULT, Martine HARIVEL, Reynald LELONG, Xavier CHARPENTIER, Pauline BESCOND,
Nathalie FAVRE-ROCHEX, Daniel CULNART, Roger LE BLOAS, Lucette VIGNERON

Procuration : Olivier SALVY, Christine SIMOES, Daniel VALLET, Claire BIANCHI

ABSENTS EXCUSES : Olivier SALVY, Christine SIMOES, Viviane LAROCCA, Christian BOYER, Yann GADAVE, Daniel
VALLET, Claire BIANCHI

Secrétaire de séance : Mademoiselle Pauline BESCOND

Monsieur le maire informe :

Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, un débat public est organisé par la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) sur le projet des réseaux de transports du Grand Paris.

Il rappelle que Reynald LELONG avait présenté, lors de la dernière réunion du conseil municipal, une synthèse des propositions du projets Arc Express.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'apporter la réponse suivante à la CNDP :

La commune de Saint-Mammès souligne :

- Que ce projet ne revêt pas d'intérêt direct pour le Sud Seine et Marne. Le coût exorbitant de plusieurs dizaines de milliards d'euros pourrait remettre en cause les investissements nécessaires à la modernisation de nos lignes de transport actuelles qui paraît être une priorité pour le respect notamment des usagers des transports.
- Que relier les villes des bassins de vie et d'emplois au plus proche des habitants est une nécessité absolue et un gage de désenclavement de notre territoire pour le développement économique.
- Que le Sud Seine et Marne paraît être le grand oublié des politiques de l'Etat sur le transport des personnes et des marchandises et nous le regrettons vivement.
- Qu'améliorer les liaisons internes seine et marnaises, en particulier les liaisons Nord-Sud, et celles desservant les grands pôles départementaux, économiques, administratifs, universitaires etc... est prioritaire.
- Que la multimodalité permettrait de résoudre des problématiques liées à l'engorgement des barreaux routiers.
- Que le transport fluvial devrait faire l'objet d'une politique de développement plus offensive



Reynald LELONG, Daniel CULNART et Roger LEBLOAS soulignent cependant que ce projet pourrait avoir des effets indirects positifs pour les usagers locaux du réseau de transport de la petite couronne.
Malgré les effets positifs liés au désengorgement du réseau à l'intérieur de Paris et dans la petite couronne, Yves BRUMENT rappelle que la multimodalité n'est pas prise en compte et le Sud Seine et Marne n'est pas concerné par ces investissements importants.

Après délibération, le conseil municipal émet à la majorité, un avis défavorable (2 avis réservés et 17 avis défavorables) en raison des motifs exposés ci-dessus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit
Saint-Mammès, le 17 décembre 2010

Le Maire de la Commune,
Yves BRUMENT



S/R.FBL
21.12.10